

Présentation des vice-présidences

La Vice-présidence Appui aux politiques publiques (VP – APP)

La vice-présidence Appui aux politiques a pour missions :

- d'assurer la préparation et le suivi périodique de la contractualisation pluriannuelle entre l'université et ses autorités de tutelle ;
- de coordonner les actions de formation, de transfert d'expertises collectives, à destination des collectivités territoriales, d'administrations, d'opérateurs et agences de l'Etat, d'organisations internationales, et d'associations ;
- de coordonner les démarches de proposition ou d'évaluation de politiques publiques ;
- d'assurer la participation de l'université au Réseau des Organismes Scientifiques et Techniques du ministère de la Transition écologique et solidaire, du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Cohésion des territoires ;
- d'assurer la participation de l'université à la normalisation et à la réglementation ;
- de coordonner les travaux de la communauté scientifique sur le concept d'appui aux politiques publiques et contribuer à la mise en œuvre de la « Troisième Mission des Universités » ;
- d'animer le réseau interne des correspondants Appui aux politiques publiques.

La Vice-présidence Communication (VP – COM)

La Vice-présidence communication a pour missions :

- d'assurer la visibilité externe, en développant la notoriété et l'image de marque nationale et internationale de l'université, et mettre à disposition de l'ensemble de l'établissement des outils structurés et efficaces de communication interne ;
- d'assurer une coordination étroite des actions de communication externe en collaboration avec les vice-présidences, les services et les structures de formation et recherche ;
- de proposer et piloter la stratégie de communication de l'université ;
- de gérer les sites et comptes institutionnels externes ;
- de gérer la ligne éditoriale, en produisant des contenus, en animant un comité éditorial, en prenant en charge les relations avec les médias et en apportant son concours aux productions imprimées ou digitales de l'ensemble de l'université.
- de développer et déployer les outils de communication interne et d'appui au changement, en ligne avec la Direction Générale Déléguée Informatique et numérique.
- d'animer le réseau interne des correspondants communication ;
- de définir et porter avec les vice-présidences Étudiantes et étudiants, Formation, Vie étudiante et le Centre d'innovation pédagogique et numérique (CIPEN), une stratégie de communication ciblée à destination des usagers de l'université.

La vice-présidence est dotée d'une mission d'appui qui propose une offre de service et de conseil à l'ensemble des vice-présidences, composantes, directions, structures et services de l'université : stratégies et plans de communication, formations, appuis techniques, mises en relations, productions multimédia, organisations d'événements.

La Vice-présidence Coordination des politiques de campus (VP – CAMPUS)

La Vice-présidence Coordination des politiques de campus a pour missions :

- de contribuer à affirmer l'ambition nationale de l'université et sa visibilité internationale ;
- grâce à l'insertion des campus dans les écosystèmes locaux, de faciliter l'impact de l'établissement en favorisant le développement de démarches prospectives et stratégiques adaptées ;
- de veiller à soutenir l'inscription de chaque campus dans les dynamiques de site tout en mettant en œuvre une politique nationale cohérente dans les différents champs de l'université contribuant ainsi à renforcer l'attractivité nationale et internationale ;
- de garantir, au sein de l'université et en lien avec les directeurs de campus, le principe d'équité de traitement au profit du collectif que ce soit dans les prises de décision ou dans les modalités d'application.

La Vice-présidence Étudiantes et Étudiants (VP-EE)

La Vice-présidence Etudiantes et étudiants a pour missions :

- de travailler et être sollicitée sur tous les sujets liés aux étudiants (vie étudiante et de campus, formation, accueil, etc...) ;
- d'assurer la gestion et l'animation du parlement étudiant ;
- d'assurer un rôle d'intermédiaire entre les associations étudiantes et les différentes structures et services.

La Vice-présidence Formation et Innovation Pédagogique (VP-FIP)

La Vice-présidence Formation et innovation pédagogique a pour missions :

- de piloter la politique de formation et d'innovation pédagogique de l'université ;
- d'animer les instances liées à la formation ;
- d'assurer la coordination fonctionnelle entre toutes les parties prenantes (services et composantes) concernées par la formation ;
- de veiller à l'application des décisions des instances (CAC, collège des formations) sur la formation, proposer les stratégies de développement en formation (partenariats pédagogiques, appels à projet en innovation pédagogique, pilotage des grands projets pédagogiques structurants) ;

- de réguler les modifications de l'offre de formation et piloter les campagnes d'accréditation ;
- d'apporter son soutien à l'organisation du CAC et assurer l'organisation du collège des formations ;
- de diffuser et mettre en œuvre la réglementation en vigueur concernant l'offre de formation ;
- de mettre en place les évaluations de l'offre de formation (Hcéres, CTI, CCN), en lien avec les services dédiés ;
- d'assurer le lien entre les composantes de formation, les services administratifs et les partenaires de l'université.

La Vice-présidence Intégration et relations avec les Ecoles (VP-IE)

La Vice-présidence intégration et relations avec les écoles a pour missions :

- d'œuvrer activement pour que la stratégie et le fonctionnement de l'université prennent en compte les forces et spécificités des établissements-composantes et écoles-membres, et en sens inverse, pour que ces établissements et écoles intègrent cette stratégie et ce fonctionnement ;
- d'accompagner et structurer en tant que de besoin l'activité des écoles vis-à-vis des autres vice-présidences, en particulier sur les sujets liés à la formation, à la recherche, aux partenariats, à la vie étudiante, à l'international et à la communication ;
- de faire valoir les spécificités des écoles dans les arbitrages qui seraient nécessaires vis-à-vis des autres vice-présidences ;
- de contribuer à la politique partenariale de l'université en animant et en développant les relations avec les autres écoles ayant une proximité géographique ou thématique ;
- d'œuvrer à l'élaboration de positions communes aux écoles de l'université, tant sur les questions d'organisation et de fonctionnement de l'université que vis-à-vis des institutions et partenaires extérieurs ;
- de représenter l'Université Gustave Eiffel auprès de la Conférence des grandes écoles.

La Vice-présidence International (VP-I)

La Vice-présidence International a pour missions :

- de proposer les axes de politique internationale de l'université ;
- de les décliner en stratégie internationale associée à un plan d'actions pluriannuel révisable, d'en insuffler la dynamique au sein de l'université et d'en assurer le suivi. La déclinaison de ces missions couvre notamment l'élaboration de la gouvernance internationale et sa mise en œuvre à différents niveaux d'appui et de support dans les composantes, les services et en étroite collaboration avec d'autres vice-présidences ;

- d'accompagner tous les personnels et les usagers de l'université dans leurs activités internationales ; en particulier elle assure l'élaboration et la coordination de programmes et d'accords structurants européens et internationaux de Recherche et de Formation ;
- d'assurer, organiser et coordonner la représentation internationale institutionnelle de l'université au plan national et international ;
- d'animer des réseaux externes et de correspondants internationaux désignés par les composantes.

La Vice-présidence Numérique (VP-N)

La Vice-présidence Numérique a pour missions :

- d'élaborer la stratégie numérique de l'établissement et impulser la démarche de construction du futur schéma directeur informatique et numérique ;
- en interaction avec les vice-présidences et les services, de proposer et arbitrer les choix concernant les outils et services numériques nécessaires au fonctionnement de l'université, à la recherche et à l'enseignement ;
- d'accompagner l'ensemble des personnels dans les mutations numériques, allant de l'innovation pédagogique au pilotage en passant par les démarches orientées « données » ;
- de veiller à la diffusion des bonnes pratiques numériques et la formation aux nouveaux usages ;
- de veiller au bon fonctionnement et à l'adéquation des infrastructures et services numériques, ainsi qu'au respect des règles de sécurité informatique et de protection des données personnelles.

La Vice-présidence Partenariats et professionnalisation (VP³)

La Vice-présidence Partenariats et professionnalisation a pour missions :

- de co-construire, porter et piloter une stratégie de développement des partenariats socio-économiques à destination des acteurs privés et publics, tant en formation qu'en recherche ;
- en étroite interaction avec les campus, les composantes et les services, d'identifier et analyser les attentes des différents partenaires socio-économiques, leur proposer une offre de services, en assurer la communication et la commercialisation ;
- d'apporter un appui dans les montages de projet de formation et/ou de recherche, en interaction avec les partenaires d'une part, les composantes, laboratoires et services concernés d'autre part ;
- d'assurer la présence de l'université dans les différents réseaux mobilisant des partenariats ;
- de participer au développement de la professionnalisation des formations, à l'insertion professionnelle des étudiants, au développement de la recherche appliquée et partenariale et de manière globale au développement économique des territoires en lien avec l'université ;

- d'impulser une démarche de développement de l'entrepreneuriat, aussi bien à destination des usagers que des chercheurs qui souhaitent porter des projets valorisant leurs travaux ;
- de contribuer à l'augmentation des ressources propres de l'université et au renforcement de sa visibilité et de sa notoriété.

La Vice-présidence Projets transformants et mission sociétale (VP-PTMS)

La Vice-présidence Projets transformants et mission sociétale a pour missions :

- de soutenir la transformation du fonctionnement de l'établissement, au travers de projets transversaux et porteurs de synergies, pour dépasser les cloisonnements entre les missions et entre les personnes, et construire une communauté ;
- de maintenir et renforcer la visibilité et l'attractivité de l'établissement dans le paysage national et international de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en aidant à innover et diffuser des pratiques innovantes au sein de l'établissement ;
- de soutenir et développer les trajectoires des agents de l'université ;
- d'amplifier le rôle et la responsabilité de l'établissement envers les territoires de ses différents campus, mais aussi la société dans son ensemble.

La Vice-présidence Recherche (VP-R)

La Vice-présidence

La Vice-présidence Recherche a pour missions :

- d'assurer la cohérence des politiques scientifiques de recherche de l'université, d'en animer la vie scientifique, et de faire le lien entre les projets scientifiques des composantes de recherche et les attentes des ministères de tutelle en termes d'appui aux politiques publiques ;
- d'accompagner les unités de recherche, en coordonner l'évaluation et organiser une politique de soutien pour la réalisation de leurs travaux ;
- d'assurer le suivi de la formation doctorale, en bonne articulation avec les écoles doctorales ;
- d'assurer l'insertion et la représentation de l'université dans l'espace national de la Recherche ;
- de favoriser l'ouverture de la recherche à la société ;
- de capitaliser, valoriser et diffuser les connaissances et productions scientifiques de l'université.

La mission d'accompagnement

Au sein de la Vice-présidence Recherche ;

- le service « Diffusion des savoirs et ouverture à la société » est chargé :

- de coordonner les politiques éditoriales et les événements et supports de médiation scientifiques et de dialogue entre science et société ;
- d'assister les personnels de recherche dans la déclinaison des avancées et des résultats scientifiques et techniques en produits éditoriaux, audio-visuels et multimédias, de médiation scientifique ;
- de développer, au sein de l'université, une culture d'ouverture des recherches à la société ;
- le service « Information scientifique et technique » est chargé de rendre visible et accessible, et de conserver la production scientifique de l'université pour sa diffusion :
 - en capitalisant et gérant les productions des chercheurs de l'université, en veillant à leur mise à disposition à la communauté scientifique, dans les meilleurs délais et conditions, en privilégiant les versions en accès libre ;
 - en coordonnant la politique de signature des publications scientifiques, et suivant le respect de celle-ci ;
 - en promouvant la maîtrise de l'image et de la réputation numérique de l'université, de ses composantes de recherche et de ses agents ;
- le service « Documentation », rattaché fonctionnellement à la Direction Générale des Services, est chargé :
 - de conserver et gérer la documentation scientifique et technique acquise par l'université, au sein des centres de documentation des campus, et de la rendre accessible aux chercheurs et usagers ;
 - d'accompagner les utilisateurs dans leurs recherches documentaires et leur utilisation des ressources offertes.

La Vice-présidence Vie étudiante (VP-VE)

La Vice-présidence Vie étudiante a pour missions :

- de piloter la politique de vie étudiante de l'université ;
- de contribuer au développement, à la dynamisation et à l'amélioration de la vie étudiante dans les champs ne relevant pas de la pédagogie ;
- d'accompagner le parlement étudiant ;
- de s'assurer de la mise en œuvre de la CVEC de l'établissement et de son suivi budgétaire et administratif ;
- d'assurer le pilotage politique des services dédiés aux étudiants et initier des projets contribuant à l'animation des campus ;
- d'élaborer la reconnaissance engagement étudiant, conjointement avec la Vice-présidence Formation et innovation pédagogique ;
- de coordonner les différents acteurs de la vie étudiante et de campus, de l'université et du territoire.